



2040, c'est demain, ou presque... Mieux comprendre le contexte vers lequel on se dirige pour mieux l'influencer.

Objectif 2040 : Quel avenir pour notre système de retraite?

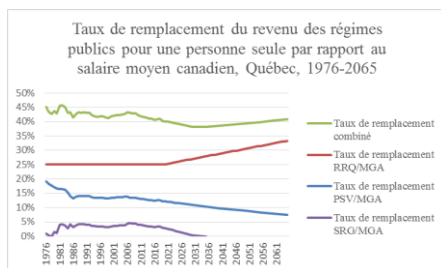
Présentation par Michel Lizée, économiste retraité, Service aux collectivités (UQAM)

1

Régimes publics: malgré la bonification RRQ et une amélioration promise de la PSV à 75 ans, légère baisse du taux de remplacement des régimes publics d'ici 2040

Taux de remplacement des régimes publics à 65 ans pour une personne au salaire moyen sans autre revenu

(75 ans: sous réserve que le gouvernement libéral actuel réalise sa promesse d'une bonification de 10% de la PSV à 75 ans)



	2020		2040	
	65 ans	65 ans	65 ans	75 ans
PSV	12,13%	9,83%	10,81%	
SRG	2,79%	0,00%	0,00%	
RRQ	23,98%	27,11%	27,11%	
Total	38,90%	36,93%	37,92%	
	23 727 \$			

En 2040, les régimes publics auront un taux de remplacement du salaire moyen **inférieur** à aujourd'hui, ce qui illustre à la fois le caractère trop modeste de la réforme récente du RRQ et le fait que la PSV et le SRG ne sont indexés qu'au coût de la vie, pas en fonction du salaire moyen.

Selon un sondage KPMG, **82% des milléniaux** estiment que les **prestations versées par le RRQ/RPC devraient être augmentées.** (*Avantages*, 17 déc. 2019)

2

2

Régimes complémentaires PD : perspectives d'affaiblissement du pilier

Baisse continue du taux de couverture des régimes à prestations déterminées dans le secteur privé (pression plus forte pour les employeurs qui en offrent encore).

- Campagne du patronat pour obtenir des **régimes à prestations cibles**, mais surtout pour obtenir la possibilité de **convertir** les régimes à prestations déterminées en régimes à prestations cibles **avec effet rétroactif** pour se débarrasser immédiatement du passif.
- S'attendre à des vents contraires puissants **contre les régimes du secteur public**, parapublic et municipal pour assurer « l'équité » avec les contribuables du secteur privé, dans un contexte de pression fiscale exercée sur les gouvernements en raison du vieillissement de la population et du ralentissement de la croissance.

3

3

Régimes PD: les meilleurs seront encore là en 2040.

1. Des **régimes à prestations déterminées soutenables** (conception et partage des risques) et **adaptés** aux besoins et contraintes de leur milieu seront encore là.
 - a) Plus attrayants et appréciés des travailleurs et travailleuses (voir diapo suivante);
 - b) Réserves très importantes** (50 % +) pour absorber la volatilité des marchés et éviter à la fois les déficits et la volatilité de la cotisation.
Exemples : PD avec réserves élevées, RRFS ou régimes ontariens reposant sur la formule RRFS (DB Trust et OPTrust Select mis sur pied en 2018);
2. **Gestion des actifs au sein de grandes caisses pour concilier expertise, rendement, sécurité et bas frais** tout en dégageant l'employeur de la responsabilité d'administrer un régime.
 - a) **Régimes interentreprises** (ex. : RRFS FTQ), **régimes sectoriels** ou
 - b) Fiducies globales** où chaque caisse conserve sa répartition d'actifs, mais où un comité de placement représentant les caisses participantes assure la gestion des placements **à l'intérieur** de chaque classe d'actifs

Un environnement moins favorable à la pérennité des petits régimes

4

4

Selon un sondage, les canadiens préfèrent un régime à prestations déterminées et sont prêts à payer pour y avoir accès

Au niveau d'un régime de retraite, les Canadiens préfèrent très nettement :

1. Le revenu est **garanti à vie** (8,4/10)
2. Il fournit un rendement **prévisible** (8,2/10)
3. Le revenu augmente avec **l'inflation** (8,2/10)
4. Le revenu est disponible si forcé de prendre une **retraite anticipée** (7,7/10)
5. **Le revenu ne fluctue pas** en fonction des rendements (7,6/10)

« Les caractéristiques d'un programme de retraite qui sont valorisées par les répondants coïncident avec les **caractéristiques d'un régime à prestations déterminées** et, jusqu'à un certain point, les répondants sont **prêts à payer davantage** pour améliorer la qualité de leur régime de pension ou d'épargne retraite. »

(Source: Bob Baldwin, 2017. *The Pensions Canadians Want: The Results of a National Survey Report on a Survey Prepared for the Canadian Public Pension Leadership Council*, p. 1, 11, 14)

*Pendant ce temps, les employeurs et les grandes firmes d'actuaire, avec l'appui des gouvernements, nous poussent vers des régimes à **cotisation déterminée** et bientôt des régimes à **prestations cibles**, lesquels ne respectent pas la plupart des principes énoncés plus haut.*

5

5

Le mouvement syndical a la capacité collective d'influencer ce que sera le système de retraite en 2040 !

1. **Coalitions et campagnes pour améliorer les régimes publics de retraite** pour relever le niveau de vie de l'ensemble des personnes retraitées :
 1. Indexation PSV/SRG en fonction du salaire moyen plutôt que de l'inflation
 2. Hausser PSV, mais surtout, revenir avec la demande de
 3. Hausser le taux de remplacement du RPC/RRQ à 50 % et relever le plafond de revenu à 150 % du salaire moyen
2. Obtenir l'**accréditation multipatronale** pour rendre possible la syndicalisation dans des secteurs où prévalent des PME tout en assurant des conditions de travail comparables chez l'ensemble des employeurs, et donc pouvoir mettre des régimes complémentaires de retraite ou des régimes collectifs d'épargne adaptés, sécuritaires et avantageux pour les travailleurs et travailleuses. **Syndicalisation rime généralement avec accès à un régime de retraite de qualité.**

6

6

Le mouvement syndical a la capacité collective d'influencer ce que sera le système de retraite en 2040 ! (suite)

3. Compte tenu de l'évolution prévisible du marché du travail, corriger deux « trous » pour la reconnaissance des droits des « **entrepreneurs dépendants** » :
 - **Code du travail** : les reconnaître comme **personnes salariées syndicables** (comme au fédéral)
 - **Normes fiscales fédérales** : Reconnaître leur admissibilité à participer à un régime complémentaire de retraite
4. **Se donner des outils collectifs** : RRFS FTQ, mise sur pied éventuelle d'une **fiducie globale FTQ, CELI collectif Fonds de solidarité FTQ** avec versement possible de cotisations patronales.